### Quelle feuille de route pour les vingt prochaines années?



Patrick Marengo (à gauche), vice-président de la CARA en charge de la révision du schéma de cohérence territoriale, a mené les débats sur le projet d'aménagement et de développement durable lors du conseil communautaire, le 22 mai.

Les élus communautaires ont débattu, le 22 mai, des orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), projet politique au cœur du schéma de cohérence territoriale (SCoT) sur lequel chacun est invité à s'exprimer.

Comment faire vivre le territoire de la CARA toute l'année et favoriser son rajeunissement? Tel est le fil conducteur qui a guidé les travaux menés par les élus communautaires lors de la mise à jour du projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT), entreprise depuis juin 2021.

Ce document d'urbanisme fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, de transports ou de développement économique, touristique et culturel, pour les vingt prochaines années. Il définit également les objectifs à atteindre pour la qualité paysagère et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, la préservation des ressources naturelles et la lutte contre l'étalement urbain. Partagé avec les élus communaux et les différents acteurs du territoire (habitants, personnes publiques associées, etc.), le projet d'aménagement et de développement durables, projet politique au cœur du SCoT, a été débattu le 22 mai en conseil communautaire et présenté en réunion publique le 5 juin.

Le scénario de développement retenu pour les 33 communes de la CARA prévoit d'accueillir 10 000 habitants d'ici 2040, pour atteindre à cette date 93 800 habitants. Cela nécessitera de construire

10 200 logements. « Il s'agit d'un accroissement modéré, en accord avec les capacités d'accueil du territoire et la préservation du cadre de vie, souligne Patrick Marengo, vice-président de la CARA en charge du SCoT et des grands projets. L'ambition de la CARA est de continuer à être attractive mais de mieux gérer cette attractivité pour tendre à long terme vers le rajeunissement de la population. L'objectif est de faire de la CARA un territoire vivant toute l'année. » À partir de ce scénario, trois grandes orientations sont proposées pour l'avenir :

# La CARA, un territoire vivant et accueillant à tout âge

La stratégie première retenue par les élus est de favoriser une sobriété foncière afin de limiter le développement de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Cette réduction de la consommation foncière s'impose aux territoires littoraux de façon renforcée afin d'anticiper les objectifs nationaux et régionaux de zéro artificialisation nette (ZAN) pour 2050. Pour atteindre cet objectif, le développement urbain sera effectué en priorité dans les centres-bourgs et centres-villes, ce qui permettra également de conserver la vitalité des centres et de préserver la qualité des paysages. L'offre en logements et les surfaces ouvertes à l'urbanisation seront réparties sur tout le territoire, selon un développement en cohérence avec l'armature urbaine. Le PADD prévoit ainsi de densifier les fonctions centrales du principal pôle urbain (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer) et de conforter les pôles intermédiaires comme véritables pôles d'équilibre rayonnant sur l'ensemble de leur bassin de vie respectif (Saujon, Cozes, La Tremblade-Arvert-étaules). « Le territoire a l'ambition de revaloriser les centres-bourgs et centres-villes de tous les niveaux de l'armature urbaine comme lieux de vie où se mêlent habitat, travail, commerces et services de proximité... et où la faiblesse des distances peut faciliter les déplacements et réduire la dépendance à la voiture », précise le PADD.

En matière d'habitat, notre territoire doit en premier lieu retenir ses jeunes, ainsi que ses familles et ses actifs. La construction et la réhabilitation de logements doit ainsi répondre en priorité aux besoins des résidents à l'année, des jeunes ménages, des travailleurs saisonniers, des seniors, des ménages à revenus modestes et des personnes nécessitant des conditions de logement particulières. En termes de déplacements et de mobilité, le premier objectif est que chaque personne puisse choisir le mode le plus approprié à ses déplacements tout en essayant de diminuer l'usage de la voiture. Le deuxième objectif est le désenclavement ferroviaire, routier et fluvial du territoire. En termes d'activités de loisirs, culturelles et sportives, le projet de territoire prévoit notamment de valoriser et mutualiser les salles culturelles et les équipements existants ainsi que la programmation culturelle à l'échelle intercommunale. Les élus souhaitent étendre l'offre hors période estivale, développer l'offre d'équipements aquatiques ainsi que les formations initiales ou continues en lien avec les filières du territoire.

#### La CARA, un territoire attractif et rayonnant

En matière de développement économique, la CARA vise également la sobriété foncière, en prévoyant de conforter et d'améliorer les zones existantes comme les projets en cours. Le PADD insiste sur la nécessité de diversifier et faire monter en gamme l'activité touristique comme sur celle de passer du « bien être et bien vieillir » au « bien-être et bien vivre ». Les élus souhaitent engager une transition économique en soutenant le développement durable et l'innovation et en favorisant la croissance des filières productives, comme la croissance bleue, l'agriculture et l'alimentation territoriales, la filière équine, l'industrie culturelle et à haute valeur ajoutée. La finalité, c'est

bien de développer une économie moins saisonnière. pour faire de la CARA un territoire d'innovation. d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises. Les élus prévoient pour cela de soutenir la montée des niveaux de compétence des emplois et des salariés, de rendre le plus attractif possible le télétravail ou les conditions d'installation et de développement des entreprises, de structurer les filières locales d'excellence et d'encourager les secteurs économiques innovants. Pour construire une armature commerciale qui s'appuie sur la structuration urbaine du territoire, ils envisagent de consolider le rayonnement commercial du pôle principal (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Vauxsur-mer et Saint-Palais-sur-Mer) tout en rapprochant les équipements commerciaux des lieux d'habitat pour les besoins courants. Priorité est également donnée à l'implantation des commerces de proximité dans les centres-villes et les centres-bourgs.

## La CARA, un territoire responsable envers les générations actuelles et futures

Le troisième axe stratégique du PADD concerne la transition écologique, énergétique et climatique. Les élus souhaitent en premier lieu sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau, en développant notamment sa réutilisation. Pour préserver la biodiversité, le projet de territoire préconise de protéger les zones humides, de stopper la dégradation des marais périurbains et de veiller à ce que les choix d'urbanisation ne viennent pas interrompre les corridors écologiques. Les élus souhaitent également mieux prendre en compte le paysage dans les aménagements urbains ou encore protéger le patrimoine bâti de qualité qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique. La transition énergétique sera mise en œuvre localement en suivant la stratégie énergétique définie dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) : maîtrise des consommations énergétiques locales. développement d'une production autonome à partir de ressources locales ou promotion de formes urbaines moins consommatrices en énergie. Pour limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques, le PADD prévoit enfin d'intégrer le risque naturel dans les projets urbains et de favoriser la sécurité des personnes et des biens.

### **QUEL AVENIR SOUHAITEZ-VOUS POUR NOTRE TERRITOIRE EN 2040 ?**

La CARA vous invite à découvrir le projet de SCoT : après deux réunions publiques le 27 mars et le 5 juin, une exposition est organisée au siège de la CARA, 107 avenue de Rochefort à Royan, du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h30 et de 13h45 à 17 heures. L'exposition dispose également d'un registre vous permettant de donner votre avis.

**Contact**: Virginie Troquereau / Floryne Lopes 05 46 22 19 20 - scot@agglo-royan.fr Les documents relatifs au SCoT sont disponibles sur www.agglo-royan.fr, rubrique aménagement.